

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 1^{er} avril 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 18 mars 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-24

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

ANNEE 2015 – BILAN DES
ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme GOYER (par proc. à M. PETIT), M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. PATUREL), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. COUTURIER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. PROST), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (à partir du N° 2016-26), Mme NICAISE (par proc. à M. MANINI jusqu'au N° 2016-20), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme CARRET), Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL (par proc. à M. MATTEUCCI), M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à Mme BAJARD), M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : N. MERAND-DELERUE

Chaque année, en fonction des opportunités qui se présentent et de la politique de régulation foncière de la Ville, le Conseil Municipal décide, au nom de la Ville de Caluire et Cuire, d'acquérir ou de céder des biens immobiliers, et pour ce faire ouvre les crédits correspondants au budget.

Selon l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci (...) donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.* »

Conformément à cette réglementation, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à la majorité, par 41 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE

l'état des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice comptable 2015 ci-annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 4 avril 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET